

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
30

Nombre de votants :
30

Date de convocation :
18 juin 2024

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
27 juin 2024

Objet : Fonds
d'Initiatives Associatif :
Scouts et Guides de
France

L'AN deux mille vingt-quatre, le 24 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mmes LAFOND, LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, VAUGIEN, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
absente

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Anne VEYLAND, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2024**

QUESTION N° 17

OBJET : Fonds d'Initiatives Associatif : Scouts et Guides de France

RAPPORTEUR : Pierre CHASSAING

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 juin 2024

L'association Scouts et Guides de France a organisé les 100 ans d'existence de l'association du samedi 18 au lundi 20 mai 2024.

- Exposition rétrospective du mouvement 1924 – 2024,
- Démonstration et création d'un camp de scouts,
- Organisation des Olympiades dans le centre-ville riomois.

Cet évènement tout public poursuit les objectifs suivants :

- Faire grandir le groupe en multipliant des initiatives locales, démontrer la vitalité du groupe et inciter à la curiosité de la pratique,
- Inviter des jeunes et parents de tous horizons à découvrir le scoutisme,
- Susciter des échanges, notamment entre le public, anciens et actuels scouts,
- Contribuer à dynamiser la pratique du scoutisme sur l'agglomération de Riom tout en créant une animation en centre-ville.

Afin de les soutenir dans l'organisation des 100 ans d'existence du groupe, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Scouts et Guides de France.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Associatif, dont le solde sera de 1 120 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Scouts et Guides France pour les 100 ans de l'existence du groupe.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 juin 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).